Réseau de transport d'électricité

TAO : Retour d'expérience sur la période de parallel run

Appel à contributions – juin 2015

1. TABLE DES MATIERES

1. Table des matières 3
2. Contexte 4
2.1 Rappel du calendrier de mise en œuvre du dispositif 4
2.1.1 Conception du dispositif 4
2.1.2 Echanges avec les acteurs de marchés et appui de RTE 5
2.1.3 Tests informatiques 5
2.1.4 Phase de parallel run 6
2.1.5 Mise en service du dispositif 6
2.1.6 Synthèse du calendrier 6
2.2 Objectif du présent appel à contributions 6
3. Retour d'éxpérience 8
3.1 Amélioration de l'IHM WEB 8
3.1.1 Mise en évidence des ordres pour lesquels une réponse n'a pas été réalisée 8
3.1.2 Durée d'historique affiché 8
3.1.3 Colonnes à afficher au niveau de l'interface WEB 9
3.2 Autres sujets 10

2. CONTEXTE

Les perspectives et demandes d'évolution du mécanisme d'ajustement nécessitent une modification des modalités d'activation des offres proposées sur le mécanisme d'ajustement.

Le passage des ordres d'ajustement par voie téléphonique ne permet pas d'accéder à certaines demandes et deviendra, dans tous les cas, une contrainte opérationnelle pour la gestion des capacités (leur nombre étant de plus en plus important).

Dans ce cadre, RTE a lancé le projet TAO avec les acteurs de marché afin d'informatiser les échanges dans le cadre du passage des ordres d'ajustement.

Ce projet a pour objectifs fonctionnels :

- pour toutes les offres déposées sur le MA, l'envoi informatisé des ordres d'activation aux receveurs d'ordres identifiés ;
- la traçabilité informatique des réceptions, traitements et activations effectives des offres appelées.

Afin de réussir cette transition, RTE a retenu une approche en deux étapes :

- la première échéance de mise en œuvre du dispositif TAO, prévue le 7 octobre 2015, vise les objectifs suivants :
    - ordres d'ajustement transmis par voie informatique ;
    - retour simplifié du receveur d'ordre par voie informatique ;
    - possibilité pour l'acteur d'ajustement d'appeler RTE si nécessaire.
- versions ultérieures : informatisation progressive de tous les échanges effectués en temps réel (RTE prévoit actuellement une version par année).

2.1 Rappel du calendrier de mise en œuvre du dispositif

2.1.1 Conception du dispositif

En mars 2014, RTE a lancé une concertation avec les acteurs d'ajustement concernant l'informatisation des ordres d'ajustement. Cette concertation a permis l'élaboration d'un dispositif technique (le dispositif TAO) permettant la transmission informatique des ordres d'ajustement.

Lors d'un appel à contributions au mois de juin 2014 et sur la base d'une proposition initiale de RTE, les acteurs ont pu se prononcer sur les modifications qu'ils souhaitaient voir intégrées au dispositif pour sa mise en œuvre.

RTE a pris en compte les réponses des acteurs à cet appel à contributions et a fait évoluer certaines dispositions. Les évolutions apportées à la proposition initiale ont permis d'envisager une mise en œuvre du dispositif compatible avec les processus opérationnels des acteurs de marché.

Suite aux réponses des acteurs de marché à l'appel à contributions, le calendrier de mise en œuvre a été revu de manière à être compatible avec les contraintes de déploiement des dispositifs chez les acteurs d'ajustement.

2.1.2 Echanges avec les acteurs de marchés et appui de RTE

2.1.2.1 Réunions publiques

Depuis la phase de conception du dispositif, RTE et les acteurs de marché ont travaillé pour une mise en service de la première version du dispositif TAO au cours de l'année 2015. Ainsi, depuis 2014, huit1 réunions publiques se sont tenues pour faciliter l'avancée des travaux de développement et de déploiement chez les acteurs de marché.

D'autres réunions d'échanges sont prévues le 9 juillet 2015 et le 17 septembre 2015.

2.1.2.2 Ateliers opérateurs temps réel

Avec pour objectif d'aider les acteurs de marché à déployer TAO au niveau opérationnel, RTE a organisé deux journées de rencontres les 27 et 28 mai 2015 au Centre National d'Exploitation du Système. Lors de ces journées, des ateliers ont été organisés par RTE, avec la contribution de E.ON, EDF et ENGIE. Ils ont permis aux opérateurs temps réel des acteurs de marché d'échanger avec les opérateurs de RTE sur des situations concrètes.

2.1.3 Tests informatiques

Depuis janvier 2015, RTE a mis à disposition des acteurs d'ajustement, une plateforme de test du dispositif TAO (bac à sable TAO). Cette plateforme de test permet aux acteurs de vérifier la bonne communication entre leur dispositif et le dispositif mis en place par RTE.

Sur cette plateforme, deux types de tests sont proposés par RTE :

- des tests génériques permettant à l'utilisateur de vérifier le comportement de ses outils lorsqu'ils sont connectés au système TAO,
- des tests spécifiques avec les utilisateurs ayant mis en place une interface de type M2M permettant de vérifier le comportement lors de situations spécifiques identifiées préalablement par l'utilisateur. Chaque sessions spécifiques est d'une durée unitaire de 2 heures et mobilise une équipe de RTE permettant d'appuyer les acteurs de marchés dans le développement de leurs outils.

[1] 17 juillet 2014, 19 novembre 2014, 15 janvier 2015, 12 février 2015, 12 mars 2015, 9 avril 2015, 12 mai 2015, 11 juin 2015.

2.1.4 Phase de parallel run

Depuis avril 2015, une phase de *parallel run* du dispositif TAO été mise en place par RTE. Lors de cette phase, le dispositif TAO est opérationnel : les acteurs de marchés peuvent se connecter, recevoir les ordres d'ajustement et y répondre en temps réel, cependant ces réponses ne sont pas prises en compte par RTE en temps réel et les ordres d'ajustement continuent d'être transmis en temps réel par téléphone (ce sont ces derniers qui servent de référence).

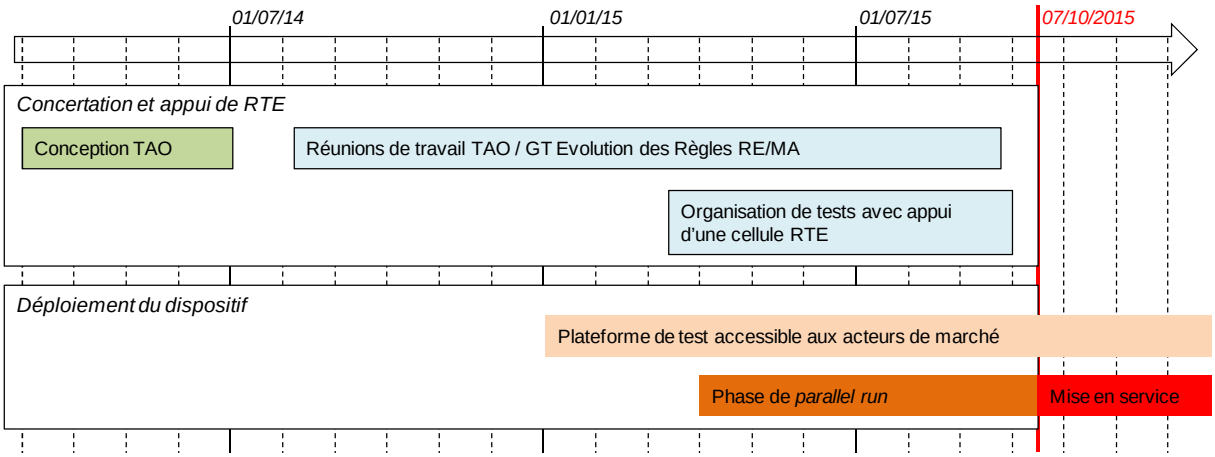
Cette période de *parallel run* a pour objectif :

- l'adaptation des équipes opérationnelles (RTE et acteurs de marché) à ce nouveau dispositif de communication
- vérifier le bon fonctionnement opérationnel du dispositif technique TAO en temps réel,
- permettre une phase de retour d'expérience opérationnelle, avec la possibilité de réaliser certaines améliorations de l'outil avant la mise en service définitive.

2.1.5 Mise en service du dispositif

RTE a notifié les acteurs d'ajustement d'une mise en service du dispositif TAO comme mode de communication principal des ordres d'ajustement au 7 octobre 2015.

2.1.6 Synthèse du calendrier



2.2 Objectif du présent appel à contributions

Cet appel à contributions a pour objectif de recueillir le retour d'expérience des acteurs de marché sur les trois premiers mois de la période de *parallel run*.

Ce retour d'expérience permet d'identifier :

- les évolutions à réaliser immédiatement pour une mise en service du dispositif au 7 octobre 2015,
- les demandes d'évolutions, non nécessaires pour la mise en service du dispositif au 7 octobre 2015, et qui feront l'objet d'évolutions ultérieures.

A la suite de ce retour d'expérience, RTE indiquera aux acteurs d'ajustements (réunion du 9 juillet 2015) les évolutions qui seront réalisées avant le 7 octobre 2015.

3. RETOUR D'EXPERIENCE

Le retour d'expérience est organisé comme suit :

- dans cet appel à contributions, RTE identifie les sujets qui ont déjà été abordés lors de réunions avec les acteurs de marchés et pour lesquels il a été identifié que des améliorations pouvaient être apportées,
- les acteurs d'ajustement sont invités à identifier les autres sujets, problèmes rencontrés et suggestions d'améliorations qu'ils souhaitent porter à la connaissance de RTE,
- une réunion avec les acteurs de marché se tiendra le 9 juillet 2015 de 14h à 16h à la Tour Initiale (La Défense).

En dehors de ce retour d'expérience, RTE reste à disposition des acteurs d'ajustement pour répondre aux questions concernant le dispositif TAO (rte-projet-tao@rte-france.com).

3.1 Amélioration de l'IHM WEB

3.1.1 Mise en évidence des ordres pour lesquels une réponse n'a pas été réalisée

3.1.1.1 Tri des ordres d'ajustement sur l'IHM

Lorsque l'opérateur décide de trier la liste des ordres d'ajustement (tri possible par colonne) sur l'IHM WEB, cet ordre de tri est actuellement conservé. Lors d'un rafraichissement de l'interface, les nouveaux ordres d'ajustement (pour lequel RTE attend une réponse) sont triés avec les ordres pour lesquels une réponse a déjà été envoyée, selon le critère défini précédemment.

Des utilisateurs ont remonté qu'il serait préférable que les ordres non encore acquittés devraient être mis en valeur visuellement pour améliorer la visibilité de ces ordres.

Les ordres pour lesquels une réponse n'a pas été envoyée doivent-ils être mis en valeur visuellement systématiquement?

3.1.1.2 Mise en évidence de la zone de réponse

Des utilisateurs ont demandé que la zone permettant l'envoi d'une réponse dans l'IHM WEB soit mise en évidence visuellement afin de la séparer de la zone de présentation des données de l'ordre.

Souhaitez-vous que la zone de permettant l'envoi de réponse soit mis en valeur visuellement ?

3.1.2 Durée d'historique affiché

Actuellement, l'historique disponible dans l'interface IHM Web TAO couvre les journées J et J-1 (les ordres affichés sont les ordres acquittés ou non depuis 00h00 de la journée précédente à celle en cours).

Des demandes d'évolutions ont été faites sur ce sujet. RTE travaille à ce que la période d'historique puisse être paramétrée dans des versions futures.

Pour l'échéance du 7 octobre 2015, souhaitez-vous que l'historique : - couvre la journée J ? - couvre la journée J et J-1 ?

3.1.3 Colonnes à afficher au niveau de l'interface WEB

Lors de la réunion du 11 juin 2015, certains acteurs ont demandé que certaines informations soient affichées au niveau de l'interface WEB, alors qu'elles ne sont pas actuellement disponibles.

Pour des questions d'affichage (largeur d'écran), il est nécessaire de limiter le nombre de caractéristiques à afficher.

Bien que toutes les caractéristiques d'un ordre d'ajustement soient accessibles via le téléchargement d'un fichier, les acteurs d'ajustement et RTE ont convenu qu'il est préférable que les caractéristiques essentielles soient directement visibles par les opérateurs.

Afin d'identifier les caractéristiques à afficher prioritairement, RTE propose aux acteurs concernés par l'utilisation de l'IHM Web :

- d'indiquer s'ils utilisent l'IHM Web en mode nominal ou pour les secours,
- de proposer une liste classée par ordre décroissant de priorité d'affichage de l'ensemble des caractéristiques fournies dans un ordre TAO.

RTE rappelle que les caractéristiques actuellement fournies dans un ordre sont les suivantes :

- Id de l'ordre,
- Début immédiat,
- Jusqu'à Nouvel Avis (JNA),
- Infos de niveau EDA,
- Nom EDA,
- Nom EDP,
- Téléréglage,
- Infos de niveau Offre,
- Id de l'offre correspondant à l'ordre crée,
- Type ordre,
- Code implicite,
- Infos communes,

- Dynamique rapide,
- Date/heure de début de l'ordre,
- Date/heure de fin de l'ordre,
- Caractérisation,
- Valeur Puissance,
- Unité Puissance,
- Valeur Réserve Primaire (RP),
- Unité RP,
- Valeur Réserve Secondaire (RS),
- Unité RS,
- Nom RO,
- Nom Acteur Ajustement,
- Cause ordre,
- Date de mise à disposition de l'ordre dans TAO,
- Date de récupération de l'ordre du RO dans TAO.

3.2 Autres sujets

Les acteurs d'ajustement sont invités à formaliser dans leur réponse à l'appel à contributions tous les sujets pouvant être intégrés au retour d'expérience de la phase de *parallel run* TAO.